SIAAP Service public de l'assainissement francilien	RAPPORT DL Direction des Laboratoires 82 avenue Kléber 92700 COLOMBES Tél : 01.41.19.53.64 E-mail : receptionlabo@siaap.fr	cofrac ESSAIS Laboratoire accrédité par la section laboratoire du COFRAC sous le n° 1-1452. Portée disponible sur www.cofrac.fr

Votre commande : **VALORISATION AGRO BOUES BTC (3616)**
Nom de projet : **SAV**
Echantillon(s) reçu(s) le : **08/03/2024**
N° du rapport d'analyses : **LAB-LAP-2024-1219**
Rapport autorisé le : **14-MARS -2024 14:41**

SIAAP SEINE AVAL
Eléonore Thiry
FROMAINVILLE BP104
78603
MAISONS LAFFITTE

* Seuls certains essais rapportés dans ce document sont couverts par l'accréditation. Ils sont identifiés par un astérisque.
r : délai trop long entre le prélèvement et la réception laboratoire.
Pour tout renseignement concernant les incertitudes des mesures, contacter le laboratoire.

Analyses des échantillons :

BO24-20124 / BTC prélevé le 06-MARS -2024 00:00
Prélèvement non réalisé par le laboratoire

Analyse	Méthode	Date d'analyse				Résultat	Unité	Valeur maximale à ne pas dépasser pour mise en valorisation agricole #	
Semaine prélèvement		08/03/2024				10	-		
Matières Sèches	NF EN 15934 (septembre 2012)	08/03/2024	*			41.4	%		
Matières Volatiles	NF EN 15935 (août 2021)	08/03/2024	*			41.2	% MS		
Matières Volatiles %MB	NF EN 15935 (août 2021)	08/03/2024	*			17.07	% sur brute		
carbone	NF EN ISO 21663 (décembre 2020)	12/03/2024	*			11.54	% sur brute		
CARBONE	NF EN ISO 21663 (décembre 2020)	12/03/2024	*			115.40	kg/(t MB)		
azote	NF EN ISO 21663 (décembre 2020)	12/03/2024	*			0.93	% sur brute		
AZOTE	NF EN ISO 21663 (décembre 2020)	12/03/2024	*			9.30	kg/(t MB)		
Rapport C/N	Calcul	12/03/2024				12.4	-		
Sélénium	NF EN ISO 54321 (janvier 2021), NF EN ISO 17294-2 (octobre 2023)	12/03/2024	*			5.3	mg/kg MS		
Aluminium	NF EN ISO 54321 (janvier 2021), NF EN ISO 11885 (novembre 2009)	12/03/2024	*			10542	mg/kg MS		
Bore	NF EN ISO 54321 (janvier 2021), NF EN ISO 11885 (novembre 2009)	12/03/2024				<34	mg/kg MS		
CALCIUM (en CaO)	NF EN ISO 54321 (janvier 2021), NF EN ISO 11885 (novembre 2009)	12/03/2024	*			6.03	% sur brute		
Cadmium	NF EN ISO 54321 (janvier 2021), NF EN ISO 11885 (novembre 2009)	12/03/2024	*			1.6	mg/kg MS	10	mg/kg MS
Cobalt	NF EN ISO 54321 (janvier 2021), NF EN ISO 11885 (novembre 2009)	12/03/2024	*			5.9	mg/kg MS		
Chrome	NF EN ISO 54321 (janvier 2021), NF EN ISO 11885 (novembre 2009)	12/03/2024	*			47.0	mg/kg MS	1000	mg/kg MS
Cuivre	NF EN ISO 54321 (janvier 2021), NF EN ISO 11885 (novembre 2009)	12/03/2024	*			613	mg/kg MS	1000	mg/kg MS
Fer	NF EN ISO 54321 (janvier 2021), NF EN ISO 11885 (novembre 2009)	12/03/2024	*			98453	mg/kg MS		
POTASSIUM (en K2O)	NF EN ISO 54321 (janvier 2021), NF EN ISO 11885 (novembre 2009)	12/03/2024	*			0.09	% sur brute		
Arsenic	NF EN ISO 54321 (janvier 2021), NF EN ISO 17294-	12/03/2024	*			4.7	mg/kg MS		

Le présent rapport d'analyses ne concerne que les échantillons soumis à l'essai si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, et/ou le transport n'est pas réalisé par le laboratoire et/ou si le flaconnage n'est pas fourni par le laboratoire. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les informations relatives au jour et à l'heure de prélèvement sont communiquées par le demandeur. Le laboratoire s'exonère de toute responsabilité sur d'éventuelles conséquences sur la validité des résultats en cas d'erreur à ce sujet.
Il ne peut être reproduit, même partiellement, sans l'autorisation du laboratoire. Dans le cas où il est fait mention d'un dépassement de valeur seuil, celui-ci ne prend pas en compte les incertitudes.

	Analyse	Méthode	Date d'analyse				Résultat	Unité	Valeur maximale à ne pas dépasser pour mise en valorisation agricole #	
		2 (octobre 2023)								
	Mercure	NF EN ISO 54321 (janvier 2021), NF EN ISO 17294-2 (octobre 2023)	14/03/2024	*			1.3	mg/kg MS		
	MAGNÉSIUM (en MgO)	NF EN ISO 54321 (janvier 2021), NF EN ISO 11885 (novembre 2009)	12/03/2024	*			0.47	% sur brute		
	Manganèse	NF EN ISO 54321 (janvier 2021), NF EN ISO 11885 (novembre 2009)	12/03/2024	*			227	mg/kg MS		
	Molybdène	NF EN ISO 54321 (janvier 2021), NF EN ISO 11885 (novembre 2009)	12/03/2024	*			8.5	mg/kg MS		
	Nickel	NF EN ISO 54321 (janvier 2021), NF EN ISO 11885 (novembre 2009)	12/03/2024	*			19.8	mg/kg MS	200	mg/kg MS
	Plomb	NF EN ISO 54321 (janvier 2021), NF EN ISO 11885 (novembre 2009)	12/03/2024	*			92.4	mg/kg MS	800	mg/kg MS
	Soufre	NF EN ISO 54321 (janvier 2021), NF EN ISO 11885 (novembre 2009)	12/03/2024	*			20867	mg/kg MS		
	Zinc	NF EN ISO 54321 (janvier 2021), NF EN ISO 11885 (novembre 2009)	12/03/2024	*			1870	mg/kg MS	3000	mg/kg MS
	Somme des 4 métaux : Chrome + Cuivre + Nickel + Zinc	Calcul	12/03/2024				2550	mg/kg MS	4000	mg/kg MS
	PCB 28	NF EN 17322 (juillet 2020)	08/03/2024	*		r	<0.013	mg/kg MS		
	PCB 52	NF EN 17322 (juillet 2020)	08/03/2024	*		r	<0.013	mg/kg MS		
	PCB 101	NF EN 17322 (juillet 2020)	08/03/2024	*		r	0.015	mg/kg MS		
	PCB 118	NF EN 17322 (juillet 2020)	08/03/2024	*		r	0.013	mg/kg MS		
	PCB 138	NF EN 17322 (juillet 2020)	08/03/2024	*		r	0.018	mg/kg MS		
	PCB 153	NF EN 17322 (juillet 2020)	08/03/2024	*		r	0.021	mg/kg MS		
	PCB 180	NF EN 17322 (juillet 2020)	08/03/2024	*		r	<0.013	mg/kg MS		
	Somme 7 PCB	Calcul	08/03/2024			r	0.11	mg/kg MS	0.8	mg/kg MS
	Fluoranthène	NF EN 17503 (février 2022)	08/03/2024	*		r	0.62	mg/kg MS	5	mg/kg MS
	Benzo[b]fluoranthène	NF EN 17503 (février 2022)	08/03/2024	*		r	0.28	mg/kg MS	2.5	mg/kg MS
	Benzo[a]pyrène	NF EN 17503 (février 2022)	08/03/2024	*		r	0.23	mg/kg MS	2	mg/kg MS
	Phosphore total (P2O5)	SIAAP_MOP_00096, SIAAP_MOP_00007	11/03/2024	*		r	4.15	% sur brute		
	Ammoniac	Méthode Interne : SIAAP_MOP_00053	08/03/2024	*		r	0.204	% MB		
	pH	NF EN ISO 10390 (mars 2022)	08/03/2024	*		r	8.0	unité pH		
	Température de mesure du pH	Méthode interne	08/03/2024				20.3	°C		
	Prétraitement (séchage, broyage, tamisage, quartage) : refus	NF EN 16179 (octobre 2012)	11/03/2024	*			<5.0	%		
	Prétraitement (séchage, broyage, tamisage, quartage) : Masse de matériaux étrangers retirés	NF EN 16179 (octobre 2012)	08/03/2024	*			0.0	g		

Arrêté du 08/01/98 fixant les prescriptions applicables aux épandages des boues sur les sols agricoles pris en application du décret n°97-133 du 08/12/97 relatif à l'épandage des boues issues du traitement des eaux usées.

Observations liées aux résultats :
Les couples PCB101/PCB90 et PCB118/PCB106 ne sont pas séparés donc les échantillons positifs peuvent contenir l'un et/ou l'autre des composés.

Le présent rapport d'analyses ne concerne que les échantillons soumis à l'essai si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, et/ou le transport n'est pas réalisé par le laboratoire et/ou si le flaconnage n'est pas fourni par le laboratoire. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les informations relatives au jour et à l'heure de prélèvement sont communiquées par le demandeur. Le laboratoire s'exonère de toute responsabilité sur d'éventuelles conséquences sur la validité des résultats en cas d'erreur à ce sujet.
Il ne peut être reproduit, même partiellement, sans l'autorisation du laboratoire. Dans le cas où il est fait mention d'un dépassement de valeur seuil, celui-ci ne prend pas en compte les incertitudes.

Cela peut surestimer la somme 7PCB, PCB101 et PCB118.

Légende :
BO : BOUE

Laure MENJOU
Responsable du Laboratoire

Analyse des échantillons semaine n° : 10

Siccité (moyenne des analyses quotidiennes) : 41.4%MS

- [X] Boue Seine Aval +
- [ ] Boue Réglementaire
- [ ] Boue Non Epandable
- [ ] Boue Non Conforme FNC n°

Date : 19/03/2024 Visa : Céline CORVISY Pilote de Projets Service 4 UPBD du Site Seine-Aval / SIAAP

Le présent rapport d'analyses ne concerne que les échantillons soumis à l'essai si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, et/ou le transport n'est pas réalisé par le laboratoire et/ou si le flaconnage n'est pas fourni par le laboratoire. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les informations relatives au jour et à l'heure de prélèvement sont communiquées par le demandeur. Le laboratoire s'exonère de toute responsabilité sur d'éventuelles conséquences sur la validité des résultats en cas d'erreur à ce sujet.
Il ne peut être reproduit, même partiellement, sans l'autorisation du laboratoire. Dans le cas où il est fait mention d'un dépassement de valeur seuil, celui-ci ne prend pas en compte les incertitudes.

SIAAP Service public de l'assainissement francilien	RAPPORT	
	DL **Direction des laboratoires** 82 avenue Kléber 92700 COLOMBES Tél : 0141195364 E-mail : receptionlabo@siaap.fr	cofrac ESSAIS Laboratoire accrédité par la section laboratoire du COFRAC sous le n° 1-1452. Portée disponible sur www.cofrac.fr

Votre commande : **BACTERIO BTC (3619)**
Nom de projet : **SAV**
Echantillon(s) reçu(s) le : **04/03/2024**
N° du rapport d'analyses : **LAB-LAP-LAM-2024-1154**
Rapport autorisé le : **18-MARS -2024 16:15**

SIAAP SEINE AVAL
Eléonore Thiry
FROMAINVILLE BP104
78603
MAISONS LAFFITTE

* Seuls certains essais rapportés dans ce document sont couverts par l'accréditation. Ils sont identifiés par un astérisque.
R : résultat rendu sous réserve.
Pour tout renseignement concernant les incertitudes des mesures, contacter le laboratoire.

Analyses des échantillons :

BO24-19704 / BTC prélevé le **04-MARS -2024 07:00**
Prélèvement non réalisé par le laboratoire

	Analyse	Méthode	Date d'analyse				Résultat	Unité
	Coliformes Thermotolérants	Méthode interne : SIAAP_MOP_00141	04/03/2024	*	R		2.E+02	UFC/gMS
	Escherichia coli	FD CEN/TR 16193 (juillet 2013)	04/03/2024	*			<5.60E+00	NPP/gMS
	Semaine prélèvement		04/03/2024				10	-

Observations liées aux résultats :
Matière sèche : 52.9% (N° du rapport d'analyses :LAB-LAP-2024-1010-v2). Une réserve a été ajoutée au résultat des MS suite à un délais de mise en analyse dépassé.
Résultats :
- E. Coli = <5.6 NPP/mL
Une réserve a été enregistrée dans le traitement de votre échantillon pour l'analyse Coliformes Thermotolérants suite à un réserve sur l'analyse des MS.

Légende :
BO : BOUE

Ingrid ROHART
Responsable du Laboratoire

Analyse des échantillons semaine n° : 10

Microbiologie :

[X] Coliformes thermotolérants : 2.E+02 / g MS

[X] Escherichia Coli : <5.6 NPP / g MS

Date : 19/03/2024 Visa :

Céline CORVISY
Pilote de Projets
Service 4 UPBD
du Site Seine-Aval / SIAAP

Le présent rapport d'analyses ne concerne que les échantillons soumis à l'essai si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, et/ou le transport n'est pas réalisé par le laboratoire et/ou si le flaconnage n'est pas fourni par le laboratoire. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les informations relatives au jour et à l'heure de prélèvement sont communiquées par le demandeur. Le laboratoire s'exonère de toute responsabilité sur d'éventuelles conséquences sur la validité des résultats en cas d'erreur à ce sujet.
Il ne peut être reproduit, même partiellement, sans l'autorisation du laboratoire. Dans le cas où il est fait mention d'un dépassement de valeur seuil, celui-ci ne prend pas en compte les incertitudes.